

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n°2006-963 du 1^{er} août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, notamment son article 14 ;

Vu le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de Madame Pascale BRIAND en tant que directeur général de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu la note de service du 15 avril 2010 portant nomination de Madame Martine LATARE, en tant que Directeur général adjoint ressources de l'ANR ;

Vu la décision du 13 février 2006 portant détachement de Monsieur José ARGUELLES auprès de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Monsieur José ARGUELLES, responsable du pôle budget et contrôle de gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'ANR :

- les actes relatifs à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget de gestion et à ceux relatifs à l'établissement des titres de recette, dans la limite de 150 000 €,
- les actes relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses relatives aux actions d'animation dans la limite de 10.000 €,
- les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements à la charge de l'ANR, dans les conditions fixées par le conseil d'administration.

Article 2 : Cette délégation, qui remplace la précédente délégation en date du 29 août 2011, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de la recherche et affichée dans les locaux. Elle est applicable à compter du 1^{er} février 2012.

Article 3 : Madame Martine LATARE, directeur général adjoint ressources de l'Agence nationale de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 1^{er} février 2012

Le Directeur Général



Pascale BRIAND

